

Enquête sur l'occupation du parc national du mont Péko : entre difficultés du terrain et objectivation scientifique

Kouamé Walter KRA
Sociologue, Enseignant-chercheur
Université Alassane Ouattara de Bouaké
walterkra@uao.edu.ci

Résumé :

L'article jette un regard rétrospectif sur les difficultés qui, au cours d'une expérience personnelle d'expertise sociologique, ont émaillé la collecte des données sur le parc national du mont Péko, un patrimoine ancestral devenu à la fois objet d'étude sensible et terrain « dangereux ». En mettant en relief ces difficultés et les ajustements méthodologiques opérés in situ, l'article entend contribuer à documenter la réflexion sur les « terrains difficiles » à travers ce patrimoine qui, loin d'être aux antipodes de l'évolution de la société ivoirienne, figure bien au cœur de son histoire sociopolitique récente.

Mots clés : terrains difficiles, mont Péko, éthique, sécurité, objectivation.

Abstract:

The paper makes a retrospective analysis of difficulties that happened during a personal experience of sociological expertise about National Park mont Péko, an ancestral heritage became both a sensitive and « dangerous » field of study. By showing these difficulties and methodological adjustments made on the spot, the paper aims to contribute to document research about « difficult field of study » through this heritage that, far from being at odds with the evolution of Ivorian society, is in the heart of its recent social and political history.

Key words: difficult field of study, Peko mount, ethics, safety, objectification.

Resumen:

El artículo echa un vistazo retrospectivo sobre las dificultades que, durante una experiencia personal de peritaje sociológico, esmaltaron la recogida de los datos sobre el parque nacional del monte Péko, un patrimonio ancestral que se ha convertido en a la vez un objeto de estudio sensible y un terreno “peligroso”. Al poner de relieve estas dificultades y los reajustes metodológicos operados in situ, el artículo se propone contribuir a documentar la reflexión en “terrenos difíciles” a través de este patrimonio que, lejos ser a las antípodas de la evolución de la sociedad de Costa de Marfil, figura bien en el centro de su reciente historia sociopolítica.

Palabras claves: terrenos difíciles, monte Peko, ética, seguridad, objectivation

Introduction

L'article jette un regard rétrospectif et critique sur les difficultés qui, au cours d'une expérience personnelle d'expertise sociologique en 2012, ont émaillé la collecte des données de terrain. Cette expérience a eu lieu dans le cadre d'une étude sur la « réalisation d'un bilan de l'état de la biodiversité des aires protégées de Côte d'Ivoire » en vue de l'actualisation du programme de conservation. L'expérience a été vécue en qualité de chercheur et chef d'une équipe de trois enquêteurs. L'article se focalise sur le parc national du mont *Péko*, à la fois réserve naturelle (34 000 ha) de l'ouest du pays, patrimoine ancestral, objet d'étude ultrasensible et terrain « dangereux ». Terrain sensible et dangereux parce que ce parc constitue un enjeu économique dont l'importance réside dans les retombées de la culture du cacao qui y est pratiquée et dans bien d'autres trafics qui y auraient cours (braconnage, trafic d'ivoire, trafic de bois, orpaillage), faisant de la réserve un espace constamment disputé. Nous n'avons pas vocation à rapporter les résultats de l'étude, mais à pénétrer, en revanche, l'arrière-cour de l'enquête pour ressortir et analyser les écueils auxquels l'équipe d'investigation a dû faire face.

Au moment de l'aventure donc, le parc cristallisait des enjeux économiques et politiques sous-tendus par des intérêts fortement contradictoires dans le contexte ivoirien post-conflit. Il était devenu après la crise militaro-politique de septembre 2002, un vaste territoire occupé majoritairement par des ressortissants Burkinabé organisés autour d'un groupe d'acteurs que l'on présente comme des ex-combattants. Le terrain « dangereux » s'étendait, en plus du parc, aux villages alentours habités essentiellement par des autochtones *guéré* et soumis à une tension permanente. Originellement expulsés du parc pour cause d'utilité publique, ces autochtones disent avoir assisté, pendant longtemps, à cette situation d'occupation avec des menaces de représailles en cas de collusion avérée ou supposée avec tout acteur engagé à reconquérir le parc ou à mettre au jour les supposés trafics. Ce que les occupants démentent arguant, selon certaines sources, qu'ils se sont réfugiés dans le parc pour fuir les menaces de tuerie des autochtones pendant la guerre de 2002 et la crise post-électorale de 2010.

En théorie, le terrain de la recherche était constitué de trois principaux groupes cibles : les acteurs de l'administration publique locale (composés essentiellement des autorités préfectorales, des responsables de la gestion du parc, et d'autres responsables administratifs qui collaborent à cette gestion), les occupants du parc (constitués du groupe d'acteurs considérés comme ex-combattants et des dizaines d'autres personnes considérées comme des exploitants agricoles) et les populations des villages alentours (où l'on trouve en plus des autochtones, des allochtones et des allogènes). Mais dans la pratique, seuls deux groupes cibles ont été touchés par les opérations de collecte. Le troisième groupe, en l'occurrence les occupants, n'a pu être enquêté en raison des difficultés qui seront rapportés plus loin dans le texte, quoique des échanges informels aient eu lieu avec des émissaires envoyés pour rencontrer l'équipe dans la négociation d'une éventuelle rencontre.

Réfléchir à la question des « terrains difficiles » ou « sensibles » n'est pas nouveau. Plusieurs auteurs se sont prêtés à l'exercice. Certains ont mené la réflexion sur la définition des notions de « terrains difficiles » ou « milieux

d'enquête difficiles » ou encore « terrains sensibles » (Boumaza & Campana, 2007 ; Bizeul, 2007 ; Vulbeau, 2007). D'autres l'ont abordée sous l'angle de l'éthique dans la relation entre le chercheur et le sujet soit en questionnant la relation de confiance dans le sens du refus du sujet de s'entretenir (D'Halluin, 2005) ou au contraire d'accepter de s'ouvrir à une enquête (Bouillon, 2005; Pian, 2012), soit en analysant les risques d'instrumentalisation du chercheur (Canevascini & Foley, 2009) ou les enjeux éthiques de sa démarche (Martig, 2011), soit encore en examinant le principe de l'impartialité dans les relations d'enquête (Pécharre, 2015). D'autres encore ont examiné la question de la sécurité du chercheur sur un tel terrain à travers l'altérité dont la construction par l'enquêté (Le Caisne, 2007) ou les épreuves permanentes (Bonilla, 2014) sont porteuses de risques. Il y a enfin la catégorie des auteurs qui mettent l'accent sur la réponse aux difficultés du terrain. Dans cette catégorie, l'on retrouve d'abord ceux qui suggèrent l'objectivation des données de terrain (Romani, 2007 ; Bruneteaux, 2007), ensuite ceux qui préconisent l'attitude réflexive du chercheur pour questionner les pratiques d'enquête sur ces terrains (Bouillon, Frésia & Tallio, 2008), et enfin ceux qui proposent des ajustements méthodologiques sous forme d'adaptation (Giafferie, 2004) à travers une constante négociation (Tallio, 2012), de triangulation (Agier, 2005) ou de mobilisation de l'approche par les réseaux sociaux (Simon-Lorière, 2012).

Les « terrains difficiles » comme objet d'étude en sciences sociales restent, en règle générale, encore peu documentés. Ils le sont davantage en Côte d'Ivoire. Pourtant, la décennie de crise sociopolitique 2002-2011 a produit des contextes de violence dont l'influence sur les études qui y ont été conduites reste un champ à explorer. S'intéresser à ce champ de recherche peut contribuer à documenter cet objet d'étude à partir du cas ivoirien et enrichir ainsi les connaissances empiriques déjà produites ailleurs sur la question. D'où l'interrogation : quelles ont été les difficultés du terrain, les ajustements méthodologiques opérés et les questions induites par ces ajustements dans une enquête sur le parc national du mont *Péko*, terrain particulièrement sensible et dangereux ?

Les données qui ont permis de renseigner cette question sont issues du journal de terrain. Ce support a été régulièrement tenu selon la chronologie des séquences tout au long de la période d'enquête. Dans ce journal, ont été consignées les difficultés méthodologiques et les ajustements opérés, avec un accent particulier sur les conditions de l'entrée sur le terrain, de l'accès à l'information et aux personnes ressources clés. Y ont été également enregistrées les questions d'éthique et de sécurité soulevées par ces difficultés ainsi que les esquisses d'analyse qui en découlaient. Le journal comportait enfin des réflexions personnelles sous la forme d'impressions, de jugements et d'autocritique en lien avec les écueils du terrain. Ces données ont fait l'objet d'une analyse chronologique ayant permis de reconstituer l'expérience du terrain et d'en relever les difficultés.

Les résultats sont restitués en trois parties : d'abord reconstituer l'expérience de l'enquête en mettant en relief les principales difficultés et les préoccupations d'ordre éthique et sécuritaire subséquentes ; ensuite révéler les initiatives *in situ* d'ajustements méthodologiques face aux écueils du terrain ; et enfin relever les

questions que soulèvent ces ajustements au regard des impératifs d'objectivation scientifique.

Difficultés d'ordre pratique, éthique et sécuritaire

Le parc national à l'étude était un objet tabou au moment de l'enquête, et ses occupants un sujet d'étude sensible. Les autorités administratives des niveaux central et décentralisé communiquaient peu ou pas publiquement sur les activités qui s'y déroulaient et qu'elles qualifiaient d'illicites. De même, étaient traités avec prudence les cas d'abus de pouvoir, d'agressions physiques voire de tueries que l'on rapportait de la périphérie du parc. Parler en effet du parc et de son déguerpissement risquait, aux yeux des pouvoirs publics, de réveiller le débat sur la xénophobie dont les effets collatéraux marquent encore l'imaginaire populaire. Ce d'autant que le parc abritait, selon des sources empiriques, des milliers de personnes originaires du Burkina Faso. Communiquer sur le parc risquait également de mettre en cause les occupants avec comme contrecoup des troubles sociaux dont personne ne pouvait prédire l'ampleur. Dans ce contexte névralgique, l'enquête a buté sur des difficultés regroupées en trois catégories : les difficultés d'accès à l'information, les difficultés d'accès au parc et les difficultés d'accès aux personnes ressources qui s'y trouvaient. De chaque catégorie, il s'est dégagé des problèmes éthiques et sécuritaires auxquels les enquêteurs devaient faire face.

L'équipe d'investigation pense avoir été confrontée à une rétention de l'information de la part de certains acteurs de l'appareil administratif local. Il s'agit de personnes ressources qui, quoiqu'apparemment bien informées sur le parc, ont livré des informations probablement partielles, s'abstenant peut-être volontairement d'en dire plus. Le directeur d'une structure étatique spécialisée dans l'encadrement des producteurs s'est, selon toute vraisemblance, gardé de répondre aux questions relatives aux activités agricoles supposées être menées dans le parc. Pourtant, selon diverses sources, les agents de cette structure s'y seraient rendus fréquemment pour apporter de l'assistance et du conseil en matière d'exploitation agricole, moyennant rémunération. Un autre responsable administratif a utilisé la langue de bois au cours d'une réunion avec les enquêteurs, notamment dans la réponse à une question sur les rapports de force réels entre les autorités préfectorales et les occupants qui contrôlaient le parc. Ce qui s'apparentait à la rétention de l'information chez ces administratifs tenait probablement à trois facteurs essentiels : la préservation d'intérêts individuels en lien avec une possible complicité active ou passive dans l'exploitation du parc, la peur d'éventuelles représailles des occupants, et la peur de réprimande de la hiérarchie administrative. A propos de ce dernier facteur, un responsable du parc a révélé que sa hiérarchie lui a reproché d'avoir « trop parlé » [avoir été prolix] dans la presse lors d'une interview sur le parc.

Ces difficultés d'accès à l'information ont mis à l'épreuve les investigateurs dans leur rapport à l'éthique à travers l'enchevêtrement entre la logique de la relation administrative et la logique de la relation d'enquête. La logique de la relation administrative confère un statut de « collaborateurs » aux représentants des pouvoirs publics avec qui nous avons échangé ; statut en vertu duquel leurs supérieurs hiérarchiques les ont officiellement enjoins de favoriser le bon déroulement de l'enquête. À l'opposée, la relation d'enquête suggère à ces acteurs

un statut d' « enquêtés » sous lequel ils ont la liberté éthique de se prêter ou non à une interview et, le cas échéant, de donner l'information qu'ils veulent bien donner et de se retirer quand ils le veulent au nom du principe du renoncement. Commanditée par une structure étatique, l'étude entendait cerner objectivement les pratiques et les logiques socio-économiques qui sous-tendaient l'occupation du parc, en vue de mettre au jour les défis stratégiques à relever pour la relance de sa conservation. Certes, mais cet enjeu ne les obligeait pas, de facto, à collaborer pleinement à la collecte des données et à sacrifier, sur l'autel de la collaboration administrative, la liberté de retenir des informations et de ne livrer, en revanche, que celles qu'ils voulaient bien partager, pour protéger éventuellement des intérêts particuliers. Dans une attitude réflexive, les investigateurs ont compris l'enchevêtrement entre les deux logiques et se sont contentés des informations, supposées partielles, obtenues à l'issue des échanges avec les acteurs de l'administration locale. Quitte à trouver, par la suite, des ajustements méthodologiques nécessaires pour étoffer l'information.

Les difficultés d'accès à l'information ont, en outre, soulevé une question d'ordre sécuritaire : celle de la protection des informateurs. La particularité de cette question c'est que les informateurs en scène n'étaient pas des gens ordinaires, mais des responsables administratifs. Ce sont des acteurs qui détiennent une certaine autorité au niveau local. Toutefois, craignant probablement pour leur sécurité ou en raison de la sensibilité de la question à l'étude, ils se sont résignés à ne communiquer que partiellement sur le parc. La sécurité doit être considérée ici au sens de la protection de l'intégrité physique des concernés mais également de la fonction administrative occupée. Au fond, cette posture prudente relève également de la liberté que confèrent aux interviewés les principes éthiques dans la relation d'enquête.

La deuxième catégorie de difficultés concerne l'accès au parc et aux villages mitoyens et met en lumière l'impact des rumeurs sur l'opération de collecte. Le principal obstacle, à cet effet, était la peur née des rumeurs persistantes faisant état des agressions physiques auxquelles les enquêteurs risquaient de s'exposer s'ils s'y rendaient. Beaucoup de choses étaient dites sur les occupants du parc sans que nous n'en ayons la preuve. On leur attribuait par exemple la posture d'un groupe prêt à tout pour défendre le parc et protéger leurs exploitations agricoles considérées comme une « *juste récompense pour leur effort de guerre* », d'autant que certains des occupants auraient servi de supplétifs dans la crise post-électorale de 2010-2011 qui s'est soldée par la chute de l'ancien régime. On leur reprochait aussi de défier l'autorité des pouvoirs publics locaux en ignorant leurs instructions, en exigeant d'eux une autorisation de leur part avant tout déplacement dans le parc, et en évitant toute forme de communication avec eux. Les rumeurs leur attribuaient enfin le prétexte d'une légitimité provenant de la manne financière qu'ils permettaient à l'État d'engranger sur la commercialisation du cacao issu du parc. Mais nous n'avions pas de données probantes pour apprécier le caractère fondé ou non de ces rumeurs qui, finalement ont eu raison de notre détermination à côtoyer de plus près l'épicentre du terrain dangereux sur lequel nous étions déployés. Ici aussi, une attitude réflexive des enquêteur sa abouti au renoncement à un déplacement sur des sites certes importants mais chargés davantage de rumeurs que de garanties de sécurité.

A la peur née des rumeurs, s'ajoute le discours ambigu et peu rassurant d'un responsable du corps préfectoral que nous avons approché pour nous faciliter la pénétration du terrain. Pour nous, ce discours semblait cacher un deal : simplifier la pénétration du terrain à condition de placer l'enquête, les enquêteurs, les outils de collecte et les données du terrain sous son contrôle. Ce deal était inacceptable. Car s'il était avéré, alors il violerait le principe de la neutralité axiologique censé guider notre démarche sur le terrain. L'équipe a compris que probablement une entrave majeure se dressait ainsi sur le « chemin » qui mène au parc. Ce, en raison du caractère indispensable de la coopération de ce responsable qui, du reste, administrait la principale localité à laquelle est rattaché le parc, et était réputé proche des occupants. Son discours énigmatique teinté de propos aux allures de requiem, comme ceux ci-après, a renforcé le doute et la peur dans notre esprit et nous a finalement décidés à ne pas enquêter dans le parc et dans les villages connexes: « [...] Allez-y. Il ne vous arrivera rien. Même s'il vous arrivait quelque chose, le pays ne vous oublierait pas [...] ».

Cette situation soulève la question de la sécurité des enquêteurs sur le terrain. Auraient-ils bénéficié d'une garantie suffisante de sécurité s'ils choisissaient d'enquêter, même avec une autorisation officielle, sur le parc ou dans les villages alentours ? Peut-être oui si on considère que l'étude ayant été commanditée par une structure étatique, il incombait aux pouvoirs publics d'assurer cette sécurité. Peut-être non en l'absence d'éléments probants qui confirment ou infirment les rumeurs d'insécurité dans la zone concernée, mais aussi devant l'attitude confuse du responsable préfectoral qui semblait désengager, de fait, les pouvoirs publics de toute responsabilité de protection de l'équipe. Toutes choses qui en ont rajouté au sentiment d'insécurité des enquêteurs.

D'un point de vue éthique, les difficultés d'accès au parc ont conduit les enquêteurs à la rupture unilatérale de la collaboration avec le responsable préfectoral. À leur sens, c'est ce qu'il y avait de mieux à faire pour préserver la neutralité de l'enquête, la confidentialité des informations et l'anonymat des informateurs. Mais cette solution pour protéger l'éthique de la recherche comportait des risques. Le premier était de provoquer, par un effet « boule de neige », la non-participation des autorités villageoises (personnes ressources clés) qui, administrativement, répondaient de ce responsable. Le deuxième était d'apparaître comme des enquêteurs intrus, non autorisés par les services locaux de l'administration du territoire, à enquêter sur le sujet sensible que constituait le parc. Le troisième risque enfin était le sabotage de l'enquête par ce responsable si éventuellement il avait intérêt à ce que l'enquête n'aille pas à son terme.

La troisième catégorie de difficulté se résume en un discours rumoral répandu qui présentait l'enquête comme le début de la reconquête du parc par l'État. Pendant la phase préparatoire, en effet, cette idée dont on ignore la source a été diffusée au sein des occupants du parc et des villages riverains. Elle s'est accompagnée de la justification que l'État ne pouvait plus assister à l'occupation du parc sans réagir, et que l'enquête était la première d'une série d'activités devant déboucher sur son déguerpissement. Avec le recul nécessaire, on peut penser que les auteurs de cette rumeur entendaient ainsi mettre la pression sur les occupants et les préparer psychologiquement au déguerpissement. Sauf que ce discours faisait planer sur l'étude un risque d'effet boomerang. Il a sonné, en effet, chez les occupants du

parc comme un avertissement, a renforcé leur suspicion et les a probablement convaincus d'éviter les enquêteurs. Ceux-ci ont été, selon toute vraisemblance, catégorisés comme des « complices de cet État en action pour reprendre en main le parc », comme des pions dans un stratagème monté de toute pièce pour piéger les occupants.

A l'analyse, les occupants avaient de bonnes raisons d'adopter cette posture de méfiance dans la mesure où sous l'effet de la rumeur ils ont perçu l'enquête comme une entorse à leurs intérêts. Cette importante cible s'est recluses derrière un mur de méfiance qui l'a amenée à opter pour une stratégie d'évitement, à l'image des vaines tentatives, par émissaires interposés, de la rencontrer. Y avait-il derrière ces rumeurs une volonté d'instrumentalisation de l'enquête par les pouvoirs publics pour amorcer sa reprise en main ou au contraire par les occupants pour justifier leur refus d'être interviewés ? Cette question, comme bien d'autres, ont conduit l'équipe à opter pour des ajustements méthodologiques pouvant permettre de surmonter les écueils du terrain.

Ajustements méthodologiques face aux écueils du terrain

L'équipe d'investigation était consciente du caractère sensible du parc à l'étude. Mais elle était loin de s'imaginer que les difficultés du terrain, ainsi que les questions éthiques et sécuritaires s'afficheraient avec autant d'acuité. L'effet de surprise passé, il a fallu travailler à apporter les ajustements méthodologiques nécessaires pour à la fois poursuivre l'enquête et garantir la fiabilité des données. La possible rétention de l'information chez certains acteurs de l'administration publique locale semblait voiler des non-dits au cours de ces entretiens. La méthode pour saisir ce que pouvait être le contenu de ces non-dits a consisté à rencontrer, à nouveau, des responsables administratifs qui s'étaient prêtés, de façon un peu plus ouverte, aux premières interviews. Ceux-là donnaient l'impression « d'avoir envie de parler ». A eux, les enquêteurs ont soumis, tout en respectant les principes de l'anonymat et de la confidentialité, ce que leur semblait être ces non-dits pour susciter des échanges et en extraire des éléments d'informations complémentaires. Cette approche a permis d'obtenir des informations inédites, ayant éclairé l'équipe sur ce qui aurait été volontairement ou involontairement tu, caché ou mis de côté et aussi sur les possibles raisons de cette attitude de silence. Mais nous avons redoublé de prudence dans la relation d'enquête et face à ces informations « complémentaires » eu égard aux intérêts contradictoires qui s'enchevêtraient autour du parc en tant qu'enjeu économique voire politique.

En outre, au risque d'être victimes d'agressions plus ou moins graves, les membres de l'équipe, face aux rumeurs d'insécurité, ont renoncé à conduire une opération de collecte dans « l'aire protégée » et ses villages mitoyens, s'empêchant ainsi de disposer d'informations de la part des occupants et des populations riveraines. Il fallait donc trouver une alternative, les résultats de l'étude ne pouvant se fonder uniquement sur les propos et les témoignages des seules parties prenantes que constituaient les acteurs administratifs. Nous avons adapté une solution qui a consisté à déplacer les personnes ressources identifiées dans l'échantillon des villages alentours vers le chef lieu de préfecture, la ville de Duékoué. C'est là que les entretiens ont eu lieu au moyen des outils de collecte qui avaient été préparés à cet effet. Cette alternative pouvait être qualifiée de

« méthode policière », sauf que nous y avons appliqué certains principes clés de l'éthique de la recherche en sciences sociales tels que le consentement éclairé, la renonciation, l'anonymat et la confidentialité. Certains riverains se sont montrés réservés et prudents, d'autres en revanche ont été ouverts et prolixes. Dans ces conditions de fortes tensions autour du parc, ceux parmi les riverains qui finalement ont surmonté les éventuelles inquiétudes et méfiances pour se prêter aux entrevues en dehors de leur milieu social ont peut-être eu « le sentiment que quelque chose [leur était] également accordé » sans pour autant s'adonner à un « calcul rationnel conscient » (Bouillon, p.81) : peut-être un sentiment de considération ou d'espoir eu égard à leurs avis qui étaient ainsi requis sur la problématique du parc.

Les rumeurs qui, par ailleurs, attribuaient malencontreusement à l'étude la fonction de reconquête du parc par l'État avaient sans doute placé les occupants dans une situation de méfiance voire d'adversité vis-à-vis des enquêteurs. Ce qui paraissait logique. En conséquence, ils ont évité de les rencontrer. L'enquête a ainsi été privée de ces personnes ressources importantes. Devant cette difficulté méthodologique de taille, l'équipe a opté pour la collecte d'informations auprès d'une autre catégorie d'informateurs issus des villages environnants. Il s'agit de personnes qui avaient en leur possession des informations émanant d'autres personnes supposées avoir échangé avec certains responsables des occupants. La collecte d'informations auprès de cette catégorie d'enquêtés a eu lieu au même moment que celle avec les populations des villages alentours. Mais en même temps que cette autre alternative bricolée était mise en œuvre, le principe de la réflexivité a commandé de se demander si elle n'était pas soumise au biais et à la déformation, des risques classiques liés à l'oralité. Nous avons gardé à l'esprit cette interrogation tout au long de l'analyse des données de terrain.

Questions d'objectivation induites par les ajustements méthodologiques

Les ajustements méthodologiques opérés pour surmonter les écueils du terrain soulèvent des questions face aux impératifs d'objectivation scientifique. Ces impératifs, dans le cas de cette enquête sous-tendue par l'analyse des parties prenantes (*stakeholders analysis*), étaient de trois ordres. Premièrement, il fallait disposer d'informations suffisantes de la part de toutes les parties prenantes. Deuxièmement, les enquêteurs devaient conduire les entretiens avec les personnes ressources des villages mitoyens dans leur milieu social de vie, de sorte à relever ou observer des faits pouvant enrichir les données et l'analyse. Troisièmement enfin, toutes les parties prenantes (primaires directes, primaires indirectes et secondaires) devaient être interrogées dans un souci de triangulation. Cependant, ces impératifs n'ont pu être respectés comme nous l'avons souhaité. D'un, nous avons semblé être confrontés à de la rétention de l'information. De deux, les riverains de l'échantillon ont été déplacés pour être interviewés en dehors de leurs villages. Et de trois, les occupants du parc, parties prenantes primaires directes, n'ont pas été interviewés. Les alternatives pour faire face à ces difficultés méthodologiques posent trois problèmes d'objectivation scientifique : d'abord la délicate question de la gestion et l'interprétation de ce que nous avons considéré comme des « non dits », ensuite la question de la pertinence d'une telle enquête en dehors du milieu social de vie des interviewés, et enfin la question de la viabilité des informations rapportées par personnes interposées sous le sceau de l'oralité.

Ces questions n'ont pas vocation à remettre en cause les résultats de l'étude qui, somme toute, a été concluante, du moins si nous nous en tenons au processus de validation du rapport qui l'a sanctionnée... Et si nous nous référons également à la position de Martig (2011) pour qui la connaissance produite sur un terrain aussi difficile, loin d'être synonyme de discrédit scientifique, se montre pertinente en ce qu'elle permet de saisir les acteurs étudiés en tant que sujets de leur histoire.

Mais avec du recul, il faut se demander si le choix d'autres responsables administratifs pour tenter une interprétation des « non dits » de leurs collègues ne comportait pas le risque de travestir les faits dans un contexte où l'enjeu (le parc) était sous-tendu par les logiques d'intérêts contradictoires des parties prenantes primaires directes, primaires indirectes et secondaires (au nombre desquelles sont classés ces responsables administratifs). En d'autres termes, les propos issus de ces « entretiens de secours » n'étaient-ils pas connotés, vu que – les témoignages recueillis auprès d'autres sources le laissent penser – des acteurs administratifs semblaient, à divers niveaux, tirer des dividendes financiers de l'occupation et de l'exploitation agricole du parc? Pour surmonter l'épreuve des « non dits », Haas (2007), face au refus des Vichyssois de se prononcer lors des entretiens classiques sur l'installation à Vichy du Gouvernement de Pétain, a opté pour un choix méthodologique qui consistait à leur proposer un panel de photographies liées à l'histoire de la ville, photographies qu'ils étaient invités à commenter. Mais une question demeure : celle de la place de l'émotion associée aux images marquantes dans le discours des personnes interrogées. En somme, dans le cas de Haas comme dans le nôtre, la gestion des « non dits » reste confrontée à la question de l'objectivité scientifique. Comment parvenir à gérer ou interpréter les « non dits » ou les silences des entretiens tout en satisfaisant aux exigences d'objectivité scientifique dans une enquête qualitative ?

Il faut, en outre, se demander si le fait d'avoir déplacé les personnes ressources des alentours du parc pour les interroger à Duékoué, en dehors de leur milieu social, n'a pas été, à certains égards, préjudiciable à la fécondité de l'enquête. Cette solution de rechange devant l'épineuse équation des rumeurs d'insécurité a certainement privé la recherche des notes de terrain relatives aux ressentis, aux impressions, aux faits et gestes, à la posture des enquêtés dans leur milieu de vie. Vu que ces riverains vivaient sur un terrain sensible et « dangereux », la relation entre les enquêtés et les enquêteurs de même que le déroulement des entretiens constituaient des objets d'observation intéressants pour la contextualisation des résultats de l'étude, du moins si l'on s'en tient aux recommandations de Beaud et Weber (2003) : « [...] *C'est un élément essentiel de la contextualisation. Vous avez négocié un entretien [...]. Vous avez aussi été en face de l'enquêté, vous avez pu observer son comportement, vous avez gardé une image précise de lui, vous avez noté les conversations entendues, la façon dont on s'est adressé à vous, les modes d'interpellation, les gestes. Tirez-en parti. Examinez dans le détail la nature de la relation d'enquête* » (p. 235). La question qui se dégage de cette analyse et qui nécessite d'être approfondie est la suivante : à quel degré d'objectivité peut prétendre une enquête qualitative qui se déroule en dehors du milieu social des enquêtés, et qui se prive ainsi de données contextuelles potentiellement riches pour la pertinence des résultats ?

Enfin, il faut s'interroger sur la viabilité des informations rapportées par personnes interposées en lieu et place des parties prenantes primaires directes (les occupants du parc) qui n'ont pu être interviewées pour cause d'insécurité et de méfiance supposées. Ceux qui « ont parlé à leur place » sans faire partie des leurs ont-ils été exhaustifs ? Les propos qu'ils ont rapportés n'ont-ils pas été déformés sur l'autel de l'oralité ? Ce « raccourci méthodologique » ne s'apparente-t-il pas plus à un simple recouplement des informations qu'à une véritable triangulation qui croise des points de vue hétérogènes dont les différences majeures créent du sens (Olivier de Sardan, 1995) ? Ces interrogations posent le problème de la triangulation des sources d'informations dans une enquête qualitative où enquêteurs et enquêtés ont le sentiment de constituer réciproquement une menace les uns pour les autres. Comment relever le défi d'une triangulation productrice d'objectivité devant une double équation qui met en scène, d'une part des enquêtés méfiants vis-à-vis des enquêteurs perçus comme une menace, et d'autre part des enquêteurs redoutant de les interviewer faute d'une garantie « suffisante » de sécurité ? Il y a également ici matière à réflexion. Ce d'autant que l'enquête par triangulation s'impose de plus en plus comme une alternative sérieuse pour tenter de surmonter les obstacles liés aux terrains sensibles ou difficiles. Une alternative où le chercheur n'est plus seul face à ses interlocuteurs ou ses enquêtés ; où il n'est pas non plus dans une relation verticale mais plutôt en relation dynamique avec un « intervenant assistancier ou disciplinaire à la fois externe et dedans, dont la présence et le regard transforment la relation *a priori* dialogique de l'enquête en une relation à trois » (Agier, p. 175).

Conclusion

Une étude sur un terrain à la fois sensible et « dangereux » comme celui du site ancestral du parc national du mont *Péko* et ses alentours, peut aboutir à des résultats concluants, au moyen d'ajustements ou de bricolages méthodologiques, face à trois ordres de problème : l'impression de rétention de l'information par des enquêtés, le sentiment d'insécurité des enquêteurs né de rumeurs alarmantes et la menace associée à l'image de l'enquêteur également par le fait de la rumeur. Conduire l'enquête jusqu'au bout à l'aide de ces ajustements incessants a été sans doute possible grâce à la posture réflexive que nous avons privilégiée pour préserver la distance critique dans notre rapport au terrain et aux enquêtés (Canevascini & Foley, 2009), mais aussi pour lire les signes des risques et nous y ajuster (Bonilla, 2014). C'est ce que Fassin (2005) désigne probablement sous le vocable du « souci de responsabilité » du chercheur qui consiste à être « épistémologiquement, éthiquement et politiquement cohérent, aussi bien dans son rapport au terrain et à ses acteurs que dans les rapports au monde professionnel et aux demandes institutionnelles hors de son terrain » (p. 99). Mais où s'arrête la responsabilité du chercheur ? Juste à sa qualité d'observateur en restant indifférent face à ses interlocuteurs en situation difficile ? Ou bien doit-il au contraire chercher ou contribuer à chercher des réponses à leurs problèmes existentiels sur un terrain réputé pour être sensible, difficile ou « dangereux » ?

En somme, ce papier fondé sur des matériaux issus du journal de terrain aura permis d'analyser les difficultés et les ajustements méthodologiques imaginés dans une étude d'expertise qui visait à relever les principaux défis liés à la protection, la sauvegarde et la conservation du parc national du mont *Péko*, un

patrimoine ancestral dont la triple perception de l'importance (perception des occupants, des pouvoirs publics et des riverains) en faisait un enjeu majeur disputé. Cette expérience d'enquête particulièrement mouvementée montre finalement comment ce patrimoine, loin d'être aux antipodes de l'évolution de la société ivoirienne, figure bien au cœur de son histoire sociopolitique récente, ayant contribué à configurer ou à reconfigurer à Duékoué, région stratégique de l'ouest ivoirien considérée à tort ou à raison comme un « carrefour de haine » (Miran-Guyon, 2011), les rapports de forces dans les logiques locales d'accès ou de maintien au pouvoir d'État.

Bibliographie

- Agier, M. (2005). Ce qui rend les terrains sensibles... et l'anthropologie inquiète. In F. Bouillon, M. Fresia & V. Tallio (Eds.), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie* (pp. 175-184). Paris : Ehess.
- Beaud, S. & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte.
- Bizeul, D. (2007). Que faire des expériences d'enquête ? *Revue française de science politique*, 1 (57), 69-89.
- Bouillon, F. (2005). Pourquoi accepte-t-on d'être enquêté ? Le contre-don au cœur de la relation ethnographique. In F. Bouillon, M. Fresia & V. Tallio (Eds.), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie* (pp. 75-95). Paris : Ehess.
- Bouillon, F., Frésia, M. & Tallio, V. (2008). Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie. *Cahiers d'études africaines*, 191, 614-616.
- Boumaza, M., & Campana, A. (2007). Enquêter en milieu « difficile ». *Revue française de science politique*, 1 (57), 5-25.
- Bruneteaux, P. (2007). Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF. *Revue française de science politique*, 1 (57), 47-67.
- Canevascini, M., & Foley, R-A. (2009). L'anthropologie face aux demandes du terrain : deux exemples d'implication dans le milieu médical. *Altérités*, 6(2), 75-92.
- D'Halluin, E. (2005). Vaincre la suspicion, entrer dans une intimité douloureuse : une intenable extériorité. In F. Bouillon, M. Fresia & V. Tallio (Eds.), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie* (pp. 55-74). Paris : Ehess.
- Fassin, D. (2005). L'innocence perdue de l'anthropologie : remarques sur les terrains sensibles. In F. Bouillon, M. Fresia & V. Tallio (Eds.), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie* (pp. 97-103). Paris : Ehess.
- Giafferie, N. (2004). Violence de la relation ethnographique. L'exemple haïtien. *Terrain*, 43, 123-140.
- Haas, V. (2007). De l'incommunicable à l'intransmissible : la gestion du silence dans l'entretien de recherche. *Recherches Qualitatives, hors série*, 3, 232-242.
- Le Caisne, L. (2007). De si dangereux condamnés. *Journal des anthropologues*, 108-109, / 2007, 183-210.
- Marion Péchayre (2015). *Ethnographie en contexte "dangereux" : au plus près de la mise à distance, Proposition de communication dans le cadre de l'appel à*

communications pour la 2^{ème} Édition des Rencontres Annuelles d'Ethnographie de l'EHESS. Récupéré le 27 juin 2015, URL :<http://rae.hypotheses.org/marion-pechayre>

- Martig, A. (2011). Recherche anthropologique et implication sociale. *Journal des anthropologues*, 126-127 | 2011, 185-208.
- Miran-Guyon, M. (2011). Au-delà du silence et de la fureur. Duékoué (Ouest ivoirien) : rencontres interreligieuses au Carrefour de la haine. *Politique africaine*, 123, 95-115.
- Natalia Suarez Bonilla, N.S. (2014). Le travail ethnographique dans des contextes de conflit armé interne : le cas des enclaves de groupes paramilitaires en Colombie. *Recherches Qualitatives*, 33(1), 132-148.
- Olivier de Sardan, J-P. (1995). La politique de terrain. *Enquête*, 1, 71-109.
- Pian, A. (2012). Un terrain dit « sensible » dans le champ des migrations : réflexivité sur une expérience marocaine. *@-migrinter*, 9, 79-90.
- Romani, V. (2007). Enquêter dans les Territoires palestiniens. *Revue française de science politique*, 1 (57), 27-45.
- Simon-Lorière, H. (2012). Enquêter auprès des réfugiés libériens dispersés à Conakry : approche par les réseaux sociaux. *@-migrinter*, 9, 47-63.
- Tallio, V. (2012). La construction de la catégorie « réfugié » dans un camp en R.D.C. : rôle de l'institution, stratégies des exilés et place du chercheur. *@-migrinter*, n°9, 18-28.
- Vulbeau, A. (2007). L'approche sensible des quartiers "sensibles". *Informations sociales*, 5/2007, 141), 8-13.